

Connaissez-vous les versets du Coran incompatibles avec nos lois ? Pourtant ils ne sont pas interdits dans notre pays...

*Et tuez-les(1), où que vous les rencontriez ; et chassez-les d'où ils vous ont chassés : l'association (2) est plus grave que le meurtre. Mais ne les combattez pas près de la Mosquée sacrée avant qu'ils ne vous y aient combattus. S'ils vous y combattent, tuez-les donc. Telle est la rétribution des mécréants. Le Coran (al-Baqara 2 :191)*

وَأَقْتُلُوهُمْ حَيْثُ تَقَفْتُمُوهُمْ وَآخَرُجُوهُمْ مِنْ حَيْثُ أَخْرَجُوكُمْ وَالْفِتْنَةُ أَشَدُّ مِنَ الْقَتْلِ وَلَا تُقَاتِلُوهُمْ عِنْدَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ حَتَّى يُقَاتِلُوكُمْ فِيهِ فَإِنْ قَاتَلُوكُمْ فَاقْتُلُوهُمْ كَذَلِكَ جَزَاءُ الْكَافِرِينَ

(1) « Les » désigne les non-musulmans, également qualifiés ici de « mécréants »

(2) Les chrétiens sont qualifiés d' « associateurs » parce qu'ils « associent » le Père, le Fils et le Saint-Esprit (la Trinité)